

Conseil du 19^e arrondissement
Séance du mercredi 8 mars 2023

V1912023010 : Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni et les élu.e.s du Groupe Paris le 19^e en Commun, Socialistes et Citoyens, Andréas Pilartz, Alice Timsit et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen du 19^e, Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du groupe Communistes et Citoyens, relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération

L'usage du vélo a considérablement augmenté ces dernières années. Depuis 2019, le nombre de déplacements avec ce mode de transport a augmenté de 60%. Écologique, économique, bon pour la santé, le vélo est aujourd'hui l'un des modes de déplacements les plus utilisés dans la capitale.

Paris est l'une des villes les plus denses du monde en termes de population, en termes d'emplois et donc en termes de déplacements. L'utilisation de la voirie et son partage est ainsi un enjeu majeur afin d'assurer confort et sécurité pour tous les usagers.

Dès les années 2000, la Mairie du 19^e a accompagné l'essor du vélo avec la création des premières pistes cyclables sur des axes majeurs comme l'avenue Jean Jaurès ou sur les quais le long du Bassin de la Villette et du Canal de l'Ourcq. Ces pistes sont aujourd'hui une vraie porte d'entrée à Paris et ont une portée métropolitaine comme en témoigne leur intégration au réseau du RER Vélo d'Île-de-France. La piste cyclable du Quai de la Marne est aujourd'hui l'un des 10 aménagements cyclables les plus fréquentés à Paris avec en moyenne 4.630 déplacements quotidiens.

Grâce à une politique ambitieuse et volontariste s'inscrivant dans la perspective d'adapter l'arrondissement aux enjeux climatiques et sociaux, de nombreux aménagements cyclables ont été réalisés depuis. Aujourd'hui le 19^e compte plus de 21 kilomètres de voies dédiées au vélo et plusieurs kilomètres supplémentaires seront livrés durant cette mandature.

En 2023, un code de la rue élaboré en collaboration avec les Parisiennes et les Parisiens, permettra d'améliorer la sécurité routière et de garantir une cohabitation apaisée entre tous les types de mobilités.

En dépit de ces investissements, certains aménagements trop anciens ne semblent plus adaptés à l'importante augmentation du nombre d'usagers du vélo. Ces aménagements sont alors sources d'insécurité, de conflits et de mésusages comme peuvent l'être certains carrefours de l'arrondissement ou encore les pistes cyclables dites « de première génération », aménagées sur trottoir. Ces pistes ne permettent plus d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes qui les empruntent quotidiennement pour entrer et sortir de Paris. Étant également très utilisées par les autres usagers de la rue, les possibilités d'accidents et d'altercations sont nombreuses, notamment pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

C'est pourquoi, sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni, et les élu.e.s du Groupe Paris le 19^e en Commun, Socialistes et Citoyens ; d'Andréas Pilartz, Alice Timsit et les élu.e.s

du groupe écologiste et citoyen du 19^e ; et de Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du groupe Communistes et Citoyens, le Conseil d'arrondissement du 19^e émet le vœu :

- **que dans le cadre du réaménagement prévu de la place de la Bataille de Stalingrad, soient également traitées les mobilités douces autour de la place, et notamment les conflits d'usages sur les voies aux alentours, en premier lieu sur la piste cyclable située quai de Loire ou bien encore au début de l'avenue Jean Jaurès ;**
- **que toutes les pistes cyclables dites de « première génération » aménagées sur les trottoirs soient revues.**